

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 23 février 2017 à 21 Heures.**

L'an deux mille dix sept, le jeudi 23 février à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

**Etaients présents** : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN BARNADAS NAVARRE CHANUT DUBOURDIEU DARBAS LETELLIER PAYROS GARROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX

**Etait absent et excusé** : M. GARCIA Grégory ayant donné procuration à M. BARATAULT Philippe.

Monsieur le Maire Adjoint déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 qui n'appelle aucune observation.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Personnel territorial :**
  - agent contractuel**
  - tableau des emplois**
- **Demande de logement appartement école**
- **Tarif assainissement Sud Ouest Accoupage**
- **Examen divers devis**
- **Questions diverses**

*Monsieur Michel LAGARDE est nommé secrétaire de séance.*

**Personnel territorial**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, qu'en raison de plusieurs départs à la retraite, il souhaite recruter un agent pour le service technique, au grade d'agent de maîtrise, à temps complet, en contrat temporaire d'une année renouvelable.

Une offre d'emploi a été déposée sur le site du centre de gestion pour le recrutement d'un agent d'encadrement, de préférence maçon de formation, sachant gérer les activités du service technique mais également tous travaux sur les bâtiments, le parc automobile et le matériel.

Une préférence pourrait être donnée à un personnel sapeur pompier ou qui veut le devenir mais dont la fonction première serait d'abord de piloter et travailler avec l'équipe en place.

Les candidatures seront examinées lors d'une prochaine réunion de la commission personnel après la date de clôture des inscriptions fixées au 28 février.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à recruter un agent et à inscrire au prochain budget les crédits nécessaires.

**Tableau des emplois**

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des emplois et précise qu'il convient de le mettre à jour en enlevant les effectifs qui ne doivent plus y figurer. Il s'agit des postes de Messieurs Sarniguet Patrick, Bonnet Jean Louis et Cabos Christian. Le comité technique du Centre de Gestion sera saisi de cette demande et après validation, le tableau définitif sera proposé lors d'une prochaine réunion du conseil.

Avis favorable de l'assemblée.

## Demande de logement appartement école

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de location pour le logement libéré par Madame Alix SIMON, 8 avenue du Docteur Dousset, à AIGNAN (Gers), de la part de M. et Mme DUBAU Laurent et Laëtitia de Sainte Christie d'Armagnac.

Monsieur le Maire précise que cet appartement peut leur être loué à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2017, moyennant un loyer mensuel de 437 € 83 + un mois de caution du même montant.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## Tarif assainissement Sud Ouest Accoupage

✓ Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARNADAS, conseiller municipal, qui propose de revoir le tarif 2017 à la baisse pour l'entreprise Sud Ouest Accoupage afin de ne pas la défavoriser en raison de l'importance de sa consommation d'eau.

En effet, pour la dernière tarification votée en réunion du conseil municipal, le terme fixe a été ramené de 90 € à 80 € et le prix du m<sup>3</sup> augmenté de 0 € 66 à 0 € 75 afin d'inciter les Aignanais à une moindre consommation d'eau. Il semble difficile d'appliquer cette règle à l'industriel.

Monsieur BARNADAS ne pouvant répondre aux diverses demandes de précisions soulevées, il est décidé de reporter le calcul de la participation de SOA à la prochaine réunion de la commission assainissement qui travaillera sur budget primitif 2017 du service assainissement.

A suivre.

### ✓ Immobilisations service assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à la demande des services du trésor public, il convient de modifier le tableau des immobilisations du service d'assainissement et d'ajouter des biens ou des études qu'il faut amortir. Ces amortissements figureront au budget 2018.

Il s'agit des numéros d'inventaire :

- N° 70 – Pompe relevage route de Castelnavet – 10569.05 € - Durée d'amortissement 15 ans
- N°60 – Mise en conformité système d'assainissement – 11727.40 € - Durée d'amortissement 5 ans
- N° 2-2 – Campagne de mesures – 7666.36 € - Durée d'amortissement 10 ans

Avis favorable

Puis la même demande a été faite par le trésorier pour la commune, à savoir :

### ✓ Immobilisations commune

Pour la commune, Monsieur le Trésorier propose d'ajouter trois études qui n'ont pas été suivies de travaux, de les amortir sur 5 ans, à compter de l'année 2018. Il s'agit des inventaires suivants :

- ✓ N° 483 – relevés topographiques de la rue Saint Saturnin et la rue de la rampe – 1174.35 €
- ✓ N° 690 – profil de baignade – 1558.54 €
- ✓ N° 131-2031 – Eglise saint saturnin – études – 17415.56 €

Accord de l'assemblée.

## Examen divers devis

Monsieur le Maire présente le devis de la société Colas Sud Ouest de Vic-Fezensac pour la création de deux regards de branchements eaux usées sur la propriété de M. CUTTS Stephen, 2 et 2 bis avenue des Pyrénées.

Il s'élève à la somme de 4451€69 HT et 5342 € 03 TTC.

Il sera récupéré comme prévu auprès de l'intéressé 2 forfaits de 500 € chacun qui restent à sa charge.

Avis favorable de l'assemblée.

## Questions diverses

► Madame SARNIGUET Chantal, co-présidente du Comité de Jumelage, distribue un article de journal envoyé par le comité de Wilburgstetten car à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage, l'équipe d'Aignan leur avait offert une représentation de d'Artagnan en fer. Puis elle évoque un éventuel rapprochement avec le Comité de Jumelage de Riscle, afin de créer une seule association issue du territoire de la CCAA.

A suivre.

► Une discussion s'engage sur le lotissement d'habitations Guilhemblanc et diverses possibilités sont proposées afin qu'il soit rendu plus attractif pour d'éventuels acquéreurs. Sont évoquées une exonération de la taxe foncière, une diminution du prix des terrains. Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'à la suite d'une réunion des adjoints, il a sollicité le trésorier de la commune il y a plusieurs jours afin de connaître les possibilités d'exonération foncière pour les acheteurs potentiels.

A suivre.

► Monsieur Marc PAYROS, informe l'assemblée du PIG (Programme d'Intérêt Général) généré par la Communauté de Communes et divers partenaires, en remplacement de la dernière OPAH qui vient de s'achever. Ce programme concerne l'aide et l'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants. Des permanences seront organisées dont une à la mairie d'AIGNAN, tous les 2<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 14 H à 16 H. Le bureau ALTAÏR sera présent pour conseiller et aider les personnes intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures 15 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 27 février 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 27 Février 2017

Le Maire,  
Philippe BARATAULT